



VAL-D'OISE ENVIRONNEMENT

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

Siège administratif: chez Bernard LOUP,
19 allée du Lac 95330 Domont
tél 06 76 90 11 62

le 25 novembre 2021

Méthanisation agricole : Le conseil départemental exclut les associations du débat

Le conseil départemental a décidé d'organiser ce 25 novembre la visite du méthaniseur agricole de Neuilly-en-Thelles dans l'Oise.

Les associations de Val-d'Oise Environnement se sont réjouies de cette initiative et ont demandé de pouvoir inscrire une délégation à cette visite. Contre toute attente, le conseil départemental a opposé un refus catégorique, prétextant que les élus devaient visiter seuls ce méthaniseur agricole pour « se faire leur propre opinion », comme si les élus invités n'avaient pas leur propre opinion depuis qu'ils s'y opposent. Drôle de conception du débat démocratique qui évite le débat entre élus, population et associations.

Les projets de méthanisation agricole arrivent en nombre dans le Val-d'Oise !

À Attainville, au Mesnil-Aubry en Plaine de France, au Perchay dans le Vexin. On entend aussi parler d'un quatrième projet dans le Vexin à Boissy-l'Aillierie.

Ces projets annoncés par des exploitants agricoles à partir de fin 2020 ont suscité des débats et une forte opposition des élus locaux, des habitants et des associations d'environnement. Un méthaniseur agricole représente un investissement de l'ordre de 5 millions d'euros et d'une capacité minimale de 10 000 tonnes/an de matière organique, pouvant aller jusqu'à plusieurs centaines de milliers de tonnes.

Dérive de la méthanisation agricole

En effet, la vocation initiale d'un méthaniseur agricole est de transformer les déchets agricoles pour les besoins énergétiques de la ferme. Aujourd'hui, il est détourné de cette fonction. Contrairement à ce que certains essaient de faire croire, il ne s'agit plus pour l'essentiel de déchets agricoles, mais de cultures dédiées à la méthanisation. Un nouveau métier émerge : énergiculteur, plus rentable que celui d'agriculture, consistant à cultiver des parcelles dans l'unique but d'alimenter le méthaniseur et de vendre l'énergie produite.

Comble de paroxysme, il existe en Ile-de-France, dans nos poubelles, des milliers de tonnes de déchets organiques (épluchures, restes de repas...) qui, majoritairement, vont dans les incinérateurs. Ces déchets très humides ont un bilan énergétique nul. Ils consomment autant d'énergie pour le séchage qu'ils n'en produisent ensuite en brûlant.

Les syndicats intercommunaux de collecte et de traitement des déchets ménagers ont l'obligation de collecter séparément et de traiter ces biodéchets avant la fin 2023. C'est demain. Le traitement de ces déchets nécessitera de nouveaux équipements de traitement sur des zones industrielles et non agricoles.

Les investissements publics devraient donc, en priorité, être orientés vers ces équipements plutôt que vers la méthanisation agricole. C'est le cas dans le Val-d'Oise à Bonneuil-en-France où sont méthanisées les boues de la station d'épuration.

Une monopolisation des terres agricoles à des fins autres que l'alimentation

La méthanisation agricole est fortement subventionnée par de l'argent public lors de l'achat du méthaniseur et de la vente de la production de méthane au Réseau Gaz de France.

Considéré comme un équipement agricole, chaque méthaniseur représente 4 à 5 hectares d'artificialisation de terres pourtant classées agricoles dans les PLU des communes. La matière organique (seigle, maïs, orge) est cultivée puis ensilée sur d'immenses plateformes avant d'être introduite dans le méthaniseur. Améliorer l'autonomie alimentaire régionale est un des enjeux pour l'agriculture de l'Ile-de-France. Or ces méthaniseurs et leurs objectifs de rentabilité, notamment pour rembourser les prêts, détournent des surfaces agricoles, pourtant rares en Ile-de-France, de cette fonction nourricière.

Pour Val-d'Oise Environnement, l'urgence n'est pas la méthanisation agricole, mais la collecte et le traitement des biodéchets ménagers.